RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 04 AVRIL 2024

Le quatre avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre et transmise par voie électronique le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier.

<u>Présents</u>: M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, M. BOURDE Arnaud, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine.

<u>Absents</u>: M. LABORDE Arnaud, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. Mme EYHERABIDE Marie, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul.

Absents mais ayaient donné pouvoir :

M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique M. ETCHEPAREBORDE Arnaud donne pouvoir à M. MASSONDO Charles, Mme EYHERABIDE Marie donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan, M. ASTABIE Arnaud donne pouvoir à M. GARICOITS Daniel M. MOAL-DARRIGADE Paul donne pouvoir à Mme PREBENDE Amaia.

Secrétaire de séance : Mme CURUTCHET Marie-Jeanne

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Aménagement des berges de la Bidouze : Présentation par le CAUE
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2024
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Vote des taux d'imposition de l'année 2024
- Vote des budgets primitifs de l'exercice 2024 : Commune, Chemins-Bideak, Cimetière, Lotissements
- Autorisation de signature des conventions de formation
- Proposition d'adhésion au service commun mutualisé de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement à la mise à jour de l'adressage
- Attribution des parcelles communales
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

0. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2024

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2024.

1- Aménagement des berges de la Bidouze : Présentation par le CAUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité le CAUE pour un accompagnement dans le cadre d'un projet futur d'aménagement de la commune et plus particulièrement d'un projet d'espaces publics des berges de la Bidouze.

Deux échelles de projet sont envisagées :

- la réactivation du site de l'ancienne minoterie (projet « témoin » de la stratégie communale) ;
- la mise en valeur d'espaces publics et de paysage dans la boucle de la Bidouze, et la création d'un lien de déplacements doux inter-quartiers nord-sud.

Le projet entre dans la stratégie de revitalisation d'ensemble de Saint-Palais. La vision collective sur le lien entre quartiers d'habitat et équipements a évolué. Le cœur de ville n'est plus envisagé comme seule connexion possible, mais d'autres alternatives se dessinent, qui permettront d'ouvrir davantage la ville sur son paysage naturel.

La morphologie du centre-bourg de Saint-Palais est indissociablement liée aux berges de la Bidouze. On constate aujourd'hui que la vie urbaine tourne le dos à la rivière. Pourtant il n'en a pas toujours été ainsi.

Le site s'est transformation depuis le 19ème siècle à nos jours. En 1850 existait le bâtiment des bains et le moulin. En 1900, de nouveaux bâtiments apparaissent : le lavoir, une remise, un abri moteur et la digue est rehaussée. En 1918, présence d'un hangar en construction. En 2023, ne reste que des vestiges du lavoir e des bains, le hangar, une plateforme et la minoterie transformée en logement.

1 - Les orientations possibles :

- le site de l'ancienne minoterie :

- Activer de nouveaux espaces publics sur le site de l'ancienne minoterie
- Retrouver un dialogue entre les deux rives

- La boucle de la Bidouze :

- Retrouver des usages spontanés sur les berges
- Donner à comprendre la façade sur la rivière et le milieu naturel
- Recoudre la coupure urbaine crée par la plaine inondable, encourager les déplacements doux
- Anticiper la gestion des espaces publics

2 - Enjeux patrimoniaux :

- Pas de site inscrit ou classé
- Valeur de l'ensemble centre-bourg (bâti des XVIIIème et XIXème siècles)
- Valeur méconnue de la façade urbaine sur la Bidouze

- Jardins anciens en lanières, patrimoine végétal
- Murs en pierre et soutènements des berges

<u>3 - Deux niveaux d'étude sont envisagés :</u>

- Un <u>Diagnostic</u> (DIAG) sur le site de l'ancienne minoterie, ouvrant sur une mission complète de maîtrise d'œuvre ;
- Une <u>Etude Préliminaire</u> (EP) sur la boucle de la Bidouze, permettant d'étudier la faisabilité des projets, de fournir une aide à la décision, d'écrire les programmes des futures actions.

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur la suite à mener à cette proposition.

2. Affectation des résultats de l'exercice 2023 :

DÉLIBÉRATION N° 04042024-1 - du budget « Commune »

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fo	onctionnement de :	312 604,46
- un excédent reporté de : 266 895,18		
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 579		579 499,64
- un déficit d'investissement de : 99 337,4		99 337,44
- un déficit des restes à réaliser de : 63 948,27		
Soit un besoin de financement de : 163 285,71		
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 579 499,64		
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 163 285,7		163 285,71
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 416 2		416 213,93
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 99 337,44		

L'affectation des résultats du budget Commune est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 04042024-2 - du budget « Bideak »

a lieu de	e prévoir l'	équilibre	budgétaire.
	a lieu de	a lieu de prévoir l'	a lieu de prévoir l'équilibre

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 328,35
--------------------------------------	-----------

- un déficit reporté de : 30 294,12

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 18 965,77

- un excédent d'investissement de : 31 663,27

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 31 663,27

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DÉFICIT 18 965,77

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 18 965,77

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT

31 663,27

L'affectation des résultats du budget Bideak est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 04042024-3 - du budget « Lotissements »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un excédent reporté de : 930,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 930,00

- un excédent d'investissement de : 89 717,08

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un excédent de financement de : 89 717,08

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 930,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 930,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001): EXCÉDENT

89 717,08

L'affectation des résultats du budget Lotissements est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 04042024-4 - du budget « Cimetière »

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonction	onnement de :	0,00
- un excédent reporté de : 218,28		
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 218,28		
- un excédent d'investissement de : 25 984,02		
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00		
Soit un excédent de financement de : 25 984,02		
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 218,28		
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00		
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 218,28		
		_
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 25 984,02		

L'affectation des résultats du budget Cimetière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. DÉLIBÉRATION N° 04042024-5 Vote des taux d'imposition de l'année 2024 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer ainsi qu'il suit :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux suivants :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 25,68 %.
- taux taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,70 %
- taux de taxe d'habitation à 15,47 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2024 les taux tel que présenté.

4- DÉLIBÉRATION N° 04042024-6 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2024 : Commune :

Madame LEGARTO présente à l'assemblée le projet de budget primitif dans ses grandes structures. Le tableau suivant présente les grandes masses.

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE 2024

De l'exédent de fonctionnement à la variation de trésorerie sur 2024

	Tab	leau de
	financement	
	prévisionnel 2024	
	EMPLOIS	RESSOURCES
Excédent Fonctiont		146000
Dotations/reprises		50000
Capacité d'Autofinancement		196000
Investissement (1)		
Prêts capital remboursé en 2024	194000	
FDC 1/5	120000	
Investissements (cpte 2)	982818	
Opérations sous mandat (cpte 458)	127476	127476
Subventions Equipt reçues (cpte 13)		386669
FCTVA		120000
Txe Aménagement		60000
Cession immo lotissement		45000
16 Emprunt Intracting		58840
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1424294	993985
Variation de la trésorerie		-430310
Banque au 01/01/2024		732998
Variation trésorerie 2024 selon budget		-430310
Solde prévisionnel Banque au 31/12/2024		302688

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 2 550 339,75 €. En section d'investissement, le budget s'équilibre à la somme de 1 568 642,34 €. Le remboursement de la dette se traduit par le règlement d'un montant de 35 100,00 € d'intérêts et de 194 000,00 € de capital.

En section d'investissement plusieurs programmes ont été ouverts :

- Travaux bâtiments communaux. Il est prévu de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur certains bâtiments communaux :
 - Trinquet
 - Ecole publique

- Travaux de réhabilitation des vestiaires d'airetik

Le budget primitif 2024 « COMMUNE » est adopté à la majorité de quinze voix « pour » et trois voix «contre».

5- DÉLIBÉRATION N° 04042024-7 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2024 : Chemins-Bideak :

Madame LEGARTO présente à l'assemblée le projet de budget primitif dans ses grandes structures. Le tableau suivant présente les grandes masses.

De l'exédent de fonctionnement à la variation de trésorerie sur 2024

		Tableau de financement prévisionnel 2024	
	EMPLOIS	RESSOURCES	
Excédent Fonctiont		18966	
		41130	
Capacité d'Autofinancement		60096	
Prêts capital remboursé en 2024	21000		
Investissements (cpte 2)	677445		
Subventions Equipt reçues (cpte 13)		375652	
16 Emprunt		250000	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	698445	685748	
Variation de la trésorerie		-12697	
Banque au 01/01/2024		19155	
Variation trésorerie 2024 selon budget		-12697	
Solde prévisionnel Banque au 31/12/2024		6458	

Le budget primitif 2024 de Chemins Bideak s'équilibre à la somme de 253315.77 € en section de fonctionnement et 742 245,27 € en section d'investissement.

La réglementation impose d'amortir les travaux réalisés pour aménager Bideak.

Ce budget est donc marqué par l'intégration de ces amortissements. Ces opérations entraînent une mobilisation de ressource qui représente la somme de 85 000,00 €.

Les produits sont constitués des entrées, des locations, des diverses subventions (Commune, Département, ...).

En section d'investissement, il est prévu des travaux nécessaires à l'intégration du musée de Basse Navarre, de la signalétique.

Le budget primitif 2024 de Chemins Bideak est adopté à la majorité de quinze «voix « pour » et trois voix « contre ».

6- DÉLIBÉRATION N° 04042024-8 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2024 Lotissements :

Le budget primitif 2024 de Saint-Palais - Lotissements s'équilibre à la somme de 90 647,08 € en section de fonctionnement et 89 717,08 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2024 de Saint-Palais - Lotissements est adopté à l'unanimité des membres présents.

7- DÉLIBÉRATION N° 04042024-9 Vote des budgets primitifs de l'exercice 2024 : Cimetière :

Le budget primitif 2024 du cimetière s'équilibre à la somme de 228,28 € en section de fonctionnement et 27 584,02 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2024 du cimetière est adopté à l'unanimité des membres présents.

8- DÉLIBÉRATION N° 04042024-10 - Autorisation de signature des conventions de formation

Monsieur le Maire a été sollicité par des étudiants pour effectuer des stages à Bideak. Il propose de l'autoriser à signer ces conventions.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

9- DÉLIBÉRATION N° 04042024-11 - Proposition d'adhésion au service commun mutualisé de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'accompagnement à la mise à jour de l'adressage

Afin d'accompagner les Communes dans le suivi et l'actualisation des adressages, la Communauté d'Agglomération propose la création d'un service commun de mise à jour de l'adressage.

Ce service passe par la mise à disposition d'un outil financé et développé par le service Information Territoriale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, et la mutualisation d'un agent dédié à l'accompagnement à l'adressage au travers d'un appui technique et méthodologique. La création de la mise à jour sur l'outil et sa diffusion seront assurées par un agent communal formé et accompagné.

Les missions du service commun de Mise à jour de l'adressage :

Le service commun de mise à jour de l'adressage assure en continu l'accompagnement des Communes à l'adressage par un appui méthodologique et technique comprenant :

- Expertise méthodologique :

- o tenue à jour de la doctrine d'adressage établie ces dernières années et appliquée de manière harmonisée pour l'ensemble des Communes accompagnées pour la création de la première version de l'adressage; tenue à jour du guide méthodologique diffusé aux communes accompagnées au travers de la présente convention; explicitation des règles et accompagnement sur l'usage des trois langues du territoire (français, basque, gascon);
- o veille nationale : suivi actif de l'évolution juridique et technique de l'adressage, position interlocuteur privilégié et reconnu par les différents acteurs nationaux ; participation aux

réseaux techniques sur l'adressage avec les autres collectivités accompagnant les Communes (retours d'expérience, bonnes pratiques, sollicitation d'experts)

- Expertise technique :

- o garantie du bon fonctionnement de l'outil de mise à jour et du process de diffusion sur la Base Adresse Nationale au travers de l'API de dépôt
- o évolution technique de l'outil en fonction des besoins,
- o dans la limite des possibilités techniques, contractuelles et financières, travail à l'interopérabilité de l'outil de mise à jour de l'adressage mis à disposition par la Communauté d'Agglomération avec les autres logiciels et outils utilisés par la Communes reliés à la thématique de l'adressage (gestion des permis de construire notamment)
- Formation des Communes et administration des comptes d'utilisateurs de l'outil (en continu et tenant compte des rotations de personnel dans les Communes)
- Assistance technique et méthodologique en continu suite à la formation (système d'aide continu sur sollicitation des Communes, création et enrichissement de guides, tutoriels, FAQ)
- Coordination de projet entre les acteurs de l'adressage (SDIS, DGFIP, Fibre64, service linguistique CAPB, utilisateurs de l'adresse en interne CAPB (collecte déchets, fiscalité, eau, ADS), Communes entre elles pour l'harmonisation des voies intercommunales ou limitrophes)

L'adhésion au service commun de mise à jour de l'adressage est payante pour les Communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au service proposé.

10- DÉLIBÉRATION N° 04042024-12 - Attribution des parcelles communales

Monsieur le Maire rappelle que par décision du conseil municipal une grille permettant d'attribuer les parcelles a été votée. La commission urbanisme-travaux a procédé à l'examen des deux candidatures : M. G. et M. L. La commission urbanisme-travaux émet un avis pour attribuer la parcelle située avenue du Bois de la Ville à M. G et la parcelle située avenue Frédéric de St-Jayme à M. L A présent, il convient au conseil municipal d'attribuer ces parcelles. M. Bourdé demande le vote à bulletins secrets.

Il est procédé au vote par bulletins secrets.

A l'issu du vote, 10 ont voté pour l'attribution des parcelles comme proposé par la commission, 1 contre et cinq nuls.

Monsieur le Maire précise que le terrain situé avenue Frédéric de Saint-Jayme sera exploitée en prairies. Aucune autre culture ne sera autorisée. La parcelle devra être régulièrement coupée et devra à la demande de la mairie et lors de circonstances particulières (fêtes de Saint-Palais, feu d'artifices) laissé libre d'utilisation.

Dans le cas d'occupation illégale, la commune ne sera pas tenu responsable et l'emprunteur ne pourra pas demander d'indemnités

L'emprunteur fait son affaire du risque d'inondabilité et des mesures d'évacuation qui lui incomberaient. Le prêt est consenti à titre gratuit pour une durée d'un an.

Le terrain situé Avenue du Bois de la Ville, il sera dit que l'emprunteur fait son affaire du risque d'inondabilité et des mesures d'évacuation qui lui incomberaient, l'emprunteur ne pourra pas demander d'indemnités. Le prêt est consenti à titre gratuit pour une durée d'un an.

Le conseil municipal décide à la majorité d'attribuer la parcelle située avenue du Bois de la Ville à M. G. et la parcelle située à l'Avenue Frédéric de St-Jayme à M. L. et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt.

11- DÉLIBÉRATION N° 04042024-13 - Participation aux animations de Bideak

Le CPIE Pays Basque propose des animations qui peuvent se faire à Bideak :

- petites bêtes du sol
- les insectes
- botanistes en herbe
- peinture végétale

Le coût est de 160 euros par animateur la demi-journée et 260 euros la journée.

Ces animations pourraient être proposées aux scolaires.

Il est proposé un partenariat avec les établissements scolaires primaires et ne pas leur offrir l'animation mais leur demander une participation par élève de 4 euros par enfant. Le reste pourrait être pris en charge sur le budget de Bideak.

Le conseil municipal décide d'établir un partenariat avec les établissements scolaires primaires et de fixe à $4 \in$ par élève le partenariat.

12- Compte rendu des commissions

- Commission Santé-Social-CCAS:

Une réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est prévue le 11 avril prochain

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- <u>Street Eguna</u>: M. Ayçaguer Pettan remercie M. Guilharretze pour couvrir gratuitement l'animation par la prise d'image par un drone et le montage de la vidéo.

- Conseil d'école :

Une réunion sera prévue rapidement pour planifier les travaux.

- A..L.S.H:

Une expérimentation a eu lieu à Amoba pour un accueil de loisir sans hébergement immersif. Le retour d'expérience a été positif.

Il est prévu de doubler la capacité d'accueil dans la tranche des 3 ans - 5 ans pour passer de 8 à 16. Le souhait aurait été de mettre cette capacité dans une autre tranche d'âge.

- Commission Travaux - Urbanisme - Environnement :

Une réunion a eu lieu le 02 mars 2024.

- Apports volontaires :

Les travaux d'installation des conteneurs déchets sont terminés. Le coût global est de 446 340 € dont 26 700 € à la charge de la commune

- Commission Finances:

I) Situation intermédiaire de la commune au 31/03/2024

1.1 Section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement courantes encaissées sont de 364K€ soit 17% des recettes annuelles prévisionnelles.

Les dépenses de fonctionnement sont de 407K€, soit 20% des dépenses annuelles prévisionnelles. Les écritures comptables portant sur des charges non décaissables portées au budget ne seront comptabilisées qu'en fin d'année.

Le déficit de fonctionnement s'élève par conséquent à 44K€.

1.2 Section d'investissement :

Les décaissements s'élèvent à 41K€ qui constituent exclusivement des investissements. Le seul encaissement afférant à la section investissement est la taxe d'aménagement pour un montant de 4K€.

1.3 Equilibres financiers:

Sachant que la trésorerie de la commune était de 733K€ au 01/01/2024, compte tenu de la Capacité d'Autofinancement négative dégagée de 44K€ au 31/03/2024, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la ressource en FDR de 243K€, il ressort que la trésorerie de la commune au 31/03/2024 s'élève à 899K€.

II) Situation intermédiaire de BIDEAK au 31/03/2024 :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 19K€ constituées exclusivement des salaires pris en charge par la commune.

IL n'y a aucune recette propre à l'activité de BIDEAK.

Les investissements réalisés sont de 11K€.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements prévus.

La trésorerie qui s'élevait à 19 K€ au 01/01/2024 est de 10K€ au 31/03/2024.

13- Questions diverses

Signature du Maire :	Signature du secrétaire de séance :

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 04042024-1 à 04042024-13.